

WEBINAIRE DES ASSOCIATIONS

Présentation du programme européen CERV

- Lucy Alaphilippe, chargée de mission CERV France au CIDEM
- Sophie Prade, chargée de mission actions européennes à la Région Île-de-France
- Lilas Leyrat, chargée de mission accueil, formation et Orientation à la Chambre régionale d'économie sociale et solidaire d'Île-de-France (CRESS)
- Ramatoulaye Diop, chargée de mission Accompagnement des associations et syndicats au Centre Hubertine Auclert

Centre Hubertine Auclert
30 octobre 2024



Les points techniques **ZOOM**

- Coupez le son de votre micro
- Allumez vos caméras, si vous le souhaitez !
- Renommez-vous avec votre prénom et le nom de votre association
- Posez vos questions dans le tchat à "tout le monde"

À la fin de la réunion, vous pourrez poser vos questions à l'oral.

A noter : La réunion est enregistrée. Un replay sera transmis **aux associations membres** du Centre Hubertine Auclert.
Vous recevrez tous·tes le support de présentation.

WEBINAIRE DES ASSOCIATIONS
30 OCTOBRE 2024



Le Centre Hubertine Auclert

Organisme associé de la Région Île-de-France

- ▶ Créé en 2009 à l'initiative du conseil régional d'Île-de-France et des acteurs et actrices de l'égalité.
- ▶ Le Centre Hubertine Auclert regroupe à ce jour **300 membres**, dont 151 associations, 129 collectivités locales et institutions et 20 syndicats.

Nos rapports d'activité
Notre newsletter, la Cybertine

WEBINAIRE DES ASSOCIATIONS
30 OCTOBRE 2024



Les objectifs du Centre Hubertine Auclert

Le Centre Hubertine Auclert à trois grands objectifs :

- / Produire une expertise sur les enjeux de l'égalité F/H et la lutte contre les violences faites aux femmes à travers nos études et rapport.
- / Outiller et mettre en réseau les professionnel·les, en particulier les associations, les syndicats les collectivités et le personnel de l'éducation à travers nos outils (guide et memento) pratiques, notre site internet, nos temps d'échanges collectifs
- / Sensibiliser le public : à travers nos campagnes et événements

WEBINAIRE DES ASSOCIATIONS
30 OCTOBRE 2024



Concernant l'accompagnement spécifique à destination des associations :

- Des conseils et ressources pour le montage de projets dont le montage des demandes de subventions pour les associations. Un accompagnement plus approfondi dans le cadre de l'AMI (appel à manifestation d'intérêt 2024)
- Des outils pour les professionnels tels que l'annuaire des personnes référentes égalité, l'annuaire des Fondations, etc.
- Des cycles de formations notamment pour renforcer le développement associatif et/ou intégrer les enjeux relatifs à l'égalité femmes-hommes et la lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans les pratiques de son association
- Des cadres d'échanges collectifs inter-membres (échanges de pratiques, webinaires..)

WEBINAIRE DES ASSOCIATIONS
30 OCTOBRE 2024



Et vous ?

Place au sondage ZOOM

Présentez-vous brièvement

- Quelle est l'activité de votre association?
- Avez-vous déjà bénéficié de financement européen hors CERV?
- Avez-vous déjà eu des financement CERV?
- Quelles sont vos attentes pour le webinaire du jour ?



WEBINAIRE DES ASSOCIATIONS
30 OCTOBRE 2024

Au programme aujourd'hui

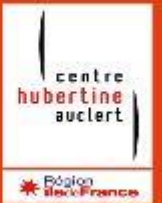
- Identifier les différents financements européens
- Informer sur la procédure du programme CERV « Citoyens, Égalité, Droits et Valeurs », dont le volet 2&4
- Outiller les associations féministes, quelle que soit leur taille, afin qu'elles puissent y répondre efficacement notamment grâce à l'accompagnement de la Région Île-de-France, et de la CRESS Île-de-France
- Donner des clés pour identifier des partenaires européens

WEBINAIRE DES ASSOCIATIONS
30 OCTOBRE 2024



OPPORTUNITÉ DE FINANCEMENT EUROPÉEN POUR LES ASSOCIATIONS

WEBINAIRE DES ASSOCIATIONS
30 OCTOBRE 2024



Gestion des fonds européens par l'État et les Régions

- L'État, via les Régions, a pour mission de gérer les fonds européens, notamment le FEDER (Fonds Européen de Développement Régional) et le FSE+ (Fonds Social Européen Plus). **Ces fonds alloués, financent** des projets locaux via des appels à projets (AAP).
- Ces fonds visent entre-autres à soutenir des initiatives d'associations, entreprises, collectivités, etc., centrées sur l'inclusion sociale, l'emploi et la cohésion territoriale, répondant aux objectifs d'une Europe plus intelligente, plus verte et plus sociale.

Plus d'informations : [L'Europe en Ile-de-France](#)

WEBINAIRE DES ASSOCIATIONS

30 OCTOBRE 2024



Autres financements européens

Liste non-exhaustive de financement européens sectorielle :

- **Europe Créative** : Pour projets culturels et audiovisuels.
- **Horizon Europe** : Financement de la recherche.
- **Erasmus+** : Projets liés à l'éducation, la jeunesse, et le sport. Le programme finance les organisations qui facilitent **les possibilités d'apprentissage et de mobilités** pour les étudiants, le personnel éducatif, les stagiaires, les apprentis, les bénévoles, les animateurs de jeunesse et les jeunes.
- **CERV** : Droits humains, égalité, et lutte contre les violences



Dans chaque programme de financement il y a des actions clés ou des sous-programmes avec des possibilités de financement divers.

Plus d'information :

[L'Europe S'engage en France](#)

[Commission européenne](#)

WEBINAIRE DES ASSOCIATIONS
30 OCTOBRE 2024



PRÉSENTATION DU PROGRAMME CERV : VOLET 2 & 4

WEBINAIRE DES ASSOCIATIONS
30 OCTOBRE 2024





PROGRAMME

CERV

CITOYENS,

EGALITÉ, DROITS

ET VALEURS

Programme financement UE

LE CIDEM VOUS PRÉSENTE

VOLET 2 & 4

Egalité, Droits et Egalité de Genre – Daphné





CANDIDATURE

LES OBJECTIFS
GÉNÉRAUX

VOLET 4

PROGRAMME
CERV

CITOYENS,

EGALITÉ, DROITS

ET VALEURS

Programme financement UE

BUDGET

VOLET 2

POUR QUELLES
ACTIONS ?

LES OBJECTIFS GÉNÉRAUX

- **Protéger et promouvoir les droits et les valeurs** inscrits dans les Traités, la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne et dans le cadre international applicable aux conventions relatives aux droits de l'Homme ;
- **Soutenir les organisations de la société civile** actives aux niveaux local, régional, national et transnational ;
- **Encourager la participation civique et démocratique**, afin de soutenir et de développer davantage des sociétés ouvertes





CANDIDATURE

LES OBJECTIFS
GÉNÉRAUX

VOLET 4

PROGRAMME
CERV

CITOYENS,

EGALITÉ, DROITS

ET VALEURS

Programme financement UE

BUDGET

VOLET 2

POUR QUELLES
ACTIONS ?

2023

171 827 779 €

2024

180 272 222 €

Programme CERV	2023 (€)	2024 (€)
	171 827 779	180 272 222
Valeurs de l'Union	104 100 000	84 800 000
Egalité, droits et égalité de genre	18 607 779	21 883 617
Engagement et participation citoyenne	25 720 000	48 778 605
Daphné	23 400 000	24 800 000



BUDGET & FINANCEMENT



CANDIDATURE

LES OBJECTIFS
GÉNÉRAUX

VOLET 4

BUDGET

VOLET 2

POUR QUELLES
ACTIONS ?

PROGRAMME

CERV

CITOYENS,

ÉGALITÉ, DROITS

ET VALEURS

Programme financement UE



Activités de formation, renforcement des capacités, apprentissage mutuel, ateliers, réunions d'experts, conférences.



Activités de sensibilisation et de diffusion, campagnes médiatiques.



Activités analytiques telles que les études, les recherches, les enquêtes et les évaluations.



**POUR QUELLES
ACTIONS ?**





CANDIDATURE

LES OBJECTIFS
GÉNÉRAUX

VOLET 4

PROGRAMME
CERV

CITOYENS,

ÉGALITÉ, DROITS

ET VALEURS

Programme financement UE

BUDGET

VOLET 2

POUR QUELLES
ACTIONS ?



ACTION 5

ACTION 4

ACTION 3

ACTION 2

ACTION 1

**VOLET 2 :
Egalité, droits
et égalité de
genre**



Promouvoir l'égalité et combattre le racisme, la xénophobie et la discrimination



ACTION 1



INTRODUCTION

4 PRIORITÉS

ACTIVITÉS
ATTENDUES

ÉLIGIBILITÉ

Promouvoir l'égalité et combattre le racisme, la xénophobie et la discrimination

INTRODUCTION



Public visé :

- Autorités publiques à tous les niveaux, y compris les organismes de promotion de l'égalité et les organisations de la société civile (organisations communautaires).

Objectifs spécifiques :

- **Promouvoir l'égalité, prévenir et combattre les inégalités et discriminations** fondées sur le sexe, la race ou l'origine ethnique, la religion ou croyance, le handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle et respecter le principe de non-discrimination
- **Soutenir, faire progresser et mettre en œuvre des politiques** visant à promouvoir les droits des femmes, l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes et l'intégration de la dimension de genre

Promouvoir l'égalité et combattre le racisme, la xénophobie et la discrimination



ACTION 1



INTRODUCTION

4 PRIORITÉS

ACTIVITÉS
ATTENDUES

ÉLIGIBILITÉ

Promouvoir l'égalité
et combattre le
racisme, la
xénophobie et la
discrimination



PRIORITÉS



**Priorité n°1 : Lutte contre
l'intolérance, le racisme, la
xénophobie et d'autres formes
d'intolérance**

- **Prévenir et combattre la xénophobie et l'intolérance**, notamment en renforçant la confiance entre les individus, les communautés et les autorités nationales, ainsi que les activités visant à accroître le signalement
- **Renforcer et à soutenir le rôle des organisations de la société civile** et à améliorer le signalement, la sensibilisation aux droits, la protection, la défense et la représentation d'intérêts des victimes, contribuant ainsi à la mise en oeuvre effective de la directive sur l'égalité raciale (directive 2000/43/CE du Conseil)
- **Prévenir et combattre toutes les formes d'antisémitisme** telles que décrites dans la définition de travail juridiquement non contraignante de l'antisémitisme de l'Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste

Promouvoir l'égalité
et combattre le
racisme, la
xénophobie et la
discrimination



PRIORITÉS



**Priorité n°2 : Promouvoir la gestion
de la diversité et l'inclusion sur le
lieu de travail, à la fois secteur
public et privé**

- **Vise à augmenter le nombre de chartes de la diversité dans les États membres, le nombre de signataires de ces chartes et les actions spécifiques qui favorisent la diversité et l'inclusion sur le lieu de travail**
- **Contribuer à accroître la diversité et l'inclusion sur le lieu de travail**

Promouvoir l'égalité et combattre le racisme, la xénophobie et la discrimination

PRIORITÉS



Priorité n°3 : Lutter contre la discrimination à l'égard des personnes LGBTIQ et promouvoir l'égalité LGBTIQ à travers la mise en œuvre de la Stratégie pour l'égalité LGBTIQ

- **Lutter contre la discrimination intersectionnelle et les inégalités subies en raison de l'orientation sexuelle**, de l'identité de genre, de l'expression de genre et des caractéristiques sexuelles dans les domaines de l'emploi, de l'éducation et de la santé.
- **Lutter contre les stéréotypes liés au genre et à la sexualité dans et par l'éducation**, apporter un soutien aux familles arc-en-ciel et à sensibiliser aux défis auxquels elles sont confrontées, ainsi qu'à prévenir et à combattre la phobie LGBTIQ

Promouvoir l'égalité
et combattre le
racisme, la
xénophobie et la
discrimination



Priorité n°4 : Appel destiné aux pouvoirs publics visant à améliorer leurs réponses à la discrimination (intersectionnelle), au racisme, à l'antisémitisme, à la haine antimusulmans et à la xénophobie, à la phobie LGBTI et à toutes les autres formes d'intolérance

PRIORITÉS



- **Améliorer la mise en œuvre de la directive sur l'égalité raciale** et de la décision-cadre sur la lutte contre certaines formes et manifestations de racisme et de xénophobie, de la recommandation C(2018) 3850 de la Commission relative aux normes applicables aux organismes pour l'égalité de traitement
- **Elaborer et à mettre en œuvre des plans d'action nationaux pour lutter contre le racisme**, la xénophobie, la phobie LGBTIQ et toutes les autres formes d'intolérance, y compris des stratégies de lutte contre l'antisémitisme.

Promouvoir l'égalité et combattre le racisme, la xénophobie et la discrimination



ACTION 1



INTRODUCTION

4 PRIORITÉS

ACTIVITÉS
ATTENDUES

ÉLIGIBILITÉ

Promouvoir l'égalité et combattre le racisme, la xénophobie et la discrimination

ACTIVITÉS ATTENDUES



- La création de coalitions, le renforcement des capacités et la formation des professionnels et des victimes de discrimination (intersectionnelle)
- L'apprentissage mutuel, l'échange de bonnes pratiques, la coopération, y compris l'identification des meilleures pratiques pouvant être transférables à d'autres pays participants
- La diffusion et la sensibilisation, y compris sur les médias sociaux ou les campagnes de presse
- La promotion des compétences numériques et de l'esprit critique
- L'enregistrement des données, la collecte de données, les enquêtes, le suivi et le signalement des incidents de discrimination
- L'autonomisation et le soutien des victimes en fonction du sexe et de l'âge
- La conception et la mise en œuvre des stratégies ou des plans d'action
- Les activités de renforcement des capacités et de formation pour les autorités nationales, régionales et locales

Promouvoir l'égalité et combattre le racisme, la xénophobie et la discrimination



ACTION 1



INTRODUCTION

4 PRIORITÉS

ACTIVITÉS
ATTENDUES

ÉLIGIBILITÉ

Promouvoir l'égalité et
combattre le racisme, la
xénophobie et la
discrimination



ÉLIGIBILITÉ

Priorités n°1 à 3 :

Budget :

- La somme demandée ne peut pas être inférieure à 100 000 €
- Préfinancement de 80%

Durée du projet :

Entre 12 et 24 mois

Critères d'éligibilité :

- Les candidats et les partenaires doivent être des entités publiques ou des organisations privées ou une organisation internationale.
- Projet national ou transnational
- La candidature implique au moins 2 organisations



Promouvoir l'égalité et combattre le racisme, la xénophobie et la discrimination



ÉLIGIBILITÉ

Priorité n°4 :

Critères d'éligibilité :

- Les candidats doivent être des autorités publiques.
- Les partenaires doivent être des entités publiques, des organisations privées ou des organisations internationales.
- Projet national ou transnational
- La candidature implique au moins 2 organisations

Budget :

- La somme demandée ne peut pas être inférieure à 100 000 €
- Préfinancement de 80%

Durée du projet :

- Entre 12 et 24 mois





LES OBJECTIFS
DU VOLET

BUDGET

POUR QUELLES
ACTIONS ?

ACTION 1

ACTION 2

ACTION 3

ACTION 4

ACTION 5

PROGRAMME
CERV

CITOYENS,

EGALITÉ, DROITS

ET VALEURS

Programme financement UE



ACTION 2

Points de contact
nationaux pour les Roms
pour l'égalité des Roms,
inclusion et participation



Public visé :

- Points de contact nationaux pour les Roms

Objectifs spécifiques :

- **Promouvoir** l'égalité
- **Prévenir et combattre** les inégalités et la discrimination pour les motifs de sexe, d'origine raciale ou ethnique, de religion ou de croyance, de handicap, d'âge ou d'orientation sexuelle
- **Respect du principe de non-discrimination** pour les motifs fournis à l'article 21 de la Charte

Promouvoir l'égalité de genre



ACTION 3



INTRODUCTION

2 PRIORITÉS

ACTIVITÉS
ATTENDUES

ÉLIGIBILITÉ

Promouvoir l'égalité de genre

INTRODUCTION

Public visé :

- Gouvernements des États membres, autorités locales et régionales et leurs associations, organismes d'égalité, organisations de la société civile, organisations de défense des droits des femmes.

Objectifs spécifiques :

- **Soutenir, faire progresser et mettre en œuvre des politiques globales** pour promouvoir pleinement les droits des femmes, l'égalité des sexes, y compris l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, l'autonomisation des femmes et l'intégration de la dimension de genre

Promouvoir l'égalité de genre

ACTION 3



INTRODUCTION

2 PRIORITÉS

ACTIVITÉS
ATTENDUES

ÉLIGIBILITÉ

Promouvoir l'égalité de genre

Priorité n°1 : S'attaquer aux causes profondes de l'écart entre les sexes en matière de « soins » en promouvant une approche transformatrice et en remettant en question les stéréotypes sexistes

PRIORITÉS

- **Promotion de pratiques favorables à la famille dans les entreprises** sur l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, tant par les femmes que par les hommes
- **La prévention et la protection contre tout traitement discriminant à l'égard des femmes pendant et après la grossesse**, ainsi qu'à l'égard des femmes et des hommes qui ont pris un congé familial et des formules de travail flexibles
- **Sensibiliser à la valeur du travail de « soins »** en réfléchissant à l'appréciation des compétences nécessaires pour ce travail, y compris les conditions de travail dans les emplois de soins
- **Remettre en question les stéréotypes de genre qui perpétuent la division traditionnelle du travail**
- **Promouvoir le rôle des hommes dans les « soins »** et encourager les hommes à prendre un congé parental et de paternité

Promouvoir
l'égalité de genre

PRIORITÉS



Priorité n°2 : Soutenir la mise en œuvre des dispositions de la directive sur la transparence des rémunérations

- Aider les États membres à **élaborer des orientations et/ou des outils nationaux** pour des systèmes d'évaluation et de classification des emplois tenant compte de la dimension de genre et à sensibiliser les représentants des employeurs et des travailleurs de leurs pays respectifs à ces orientations et/ou outils.
- **Renforcer le droit des salariés** à obtenir davantage d'informations sur les niveaux de rémunération, ce qui permet de détecter plus facilement les écarts et les discriminations.

Promouvoir l'égalité de genre

ACTION 3



INTRODUCTION

2 PRIORITÉS

ACTIVITÉS
ATTENDUES

ÉLIGIBILITÉ

Promouvoir
l'égalité de genre

ACTIVITÉS ATTENDUES

Pour la priorité « s'attaquer aux causes profondes de l'écart entre les sexes en matière de « soins » en promouvant une approche transformatrice et en remettant en question les stéréotypes liés au genre » :

- **Conception de nouvelles approches visant à encourager un modèle à double revenu et à double prise en charge et à lutter contre les stéréotypes liés au genre**
- **Renforcement des capacités et formation**, notamment des responsables des ressources humaines, des représentants des autorités, des partenaires sociaux et des autres parties prenantes concernées, y compris des organisations de la société civile
- **Apprentissage mutuel, échange de bonnes pratiques, coopération entre les différents acteurs**
- **Diffusion d'informations et sensibilisation**, notamment par le biais des médias sociaux ou de campagnes de presse.

Promouvoir
l'égalité de genre

ACTIVITÉS
ATTENDUES



Pour la priorité « soutenir la mise en œuvre des dispositions de la directive sur la transparence des rémunérations » :

- **Élaboration d'orientations, d'outils et de listes de contrôle** pour la mise en œuvre de systèmes d'évaluation et de classification des emplois non sexistes à l'usage des employeurs publics et privés et plus généralement des partenaires sociaux dans le cadre des négociations collectives ;
- **Développement et conduite de programmes de formation** pour aider les employeurs et les partenaires sociaux à mettre en œuvre des systèmes d'évaluation et de classification des emplois non sexistes ;
- **Promotion de systèmes d'évaluation et de classification des emplois non sexistes ;**
- **Suivi via l'évaluation des systèmes d'évaluation des emplois et des systèmes de classification des rémunérations en place** et recommandation de modification si nécessaire pour se conformer aux critères de neutralité de genre.

Promouvoir l'égalité de genre

ACTION 3



INTRODUCTION

2 PRIORITÉS

ACTIVITÉS
ATTENDUES

ÉLIGIBILITÉ

Promouvoir
l'égalité de genre

ÉLIGIBILITÉ

Priorité n°1 :

Critères d'éligibilité :

- Les candidats et partenaires doivent être des entités publiques, des organisations privées, ou une organisation internationale.
- Un projet national ou transnational
- La candidature doit impliquer au moins deux organisations

Budget :

- Subvention de 100 000 € minimum
- Préfinancement de 80%

Durée du projet :

- Entre 12 et 24 mois

Promouvoir
l'égalité de genre

ÉLIGIBILITÉ

Priorité n°2 :

Critères d'éligibilité :

- Le porteur du projet doit être les autorités nationales chargées de la mise en œuvre des dispositions de la directive sur la transparence des rémunérations et les partenaires doivent être des entités publiques ou des organisations privées ou une organisation internationale.
- Une seule candidature par Etat Membre
- Un projet national ou transnational
- La candidature doit impliquer au moins deux organisations

Budget :

- Subvention de 100 000 € minimum
- Préfinancement de 80%

Durée du projet :

- Entre 12 et 24 mois

ACTION 4

PROTEGER ET PROMOUVOIR LES DROITS DE L'ENFANTS



Public visé :

- Autorités nationales et locales, organisations de la société civile, y compris internationales
- Les organisations de la société civile et les universités dont le travail est pertinent dans le domaine des droits de l'enfant

Objectifs spécifiques :

- **Soutenir, faire progresser et mettre en œuvre** des politiques globales pour protéger et promouvoir les droits de l'enfant

ACTION 5

PROTECTION DES DONNÉES



Public visé :

- Autorités européennes de protection des données.

Objectifs spécifiques :

- **Protéger et promouvoir** le droit à la protection des données personnelles.

VOLET 2

EXEMPLE DE PROJET

Titre du projet : Combating gender stereotypes by highlighting women's contribution to the history of societies

- Partenaire français du projet : Association d'Antilles et d'ailleurs (Fort-de-France)
- Action : Promouvoir l'égalité de genre
- Du 16 janvier 2023 au 15 janvier 2025

Activités soutenues :

- Cartographie des monuments dédiées à des femmes dans l'Histoire
- Développement d'un espace numérique pour voyager à travers l'espace et le temps à la découverte des femmes dans l'Histoire
- Excursions dans des villes européennes à destination de jeunes, de chercheurs et d'organisations des droits des femmes et des droits humains



CANDIDATURE

LES OBJECTIFS
GÉNÉRAUX

VOLET 4

PROGRAMME
CERV

CITOYENS,

ÉGALITÉ, DROITS

ET VALEURS

Programme financement UE

BUDGET

VOLET 2

POUR QUELLES
ACTIONS ?

**ACTION
UNIQUE**

**VOLET 4 :
Daphné**



PRÉVENIR ET COMBATTRE LA VIOLENCE FONDÉE SUR LE GENRE ET LA VIOLENCE CONTRE LES ENFANTS



**ACTION
UNIQUE**



INTRODUCTION

4 PRIORITÉS

ACTIVITÉS
ATTENDUES

ELIGIBILITÉ

PRÉVENIR ET COMBATTRE LA VIOLENCE FONDÉE SUR LE GENRE ET LA VIOLENCE CONTRE LES ENFANTS

INTRODUCTION

Objectifs spécifiques :

- **Prévenir et combattre à tous les niveaux toutes les formes de violence** sexiste à l'égard des femmes et des filles et de la violence domestique, notamment en promouvant les normes énoncées dans la Convention du Conseil de l'Europe

- **Prévenir et combattre toutes les formes de violence** contre les enfants, les jeunes et les autres groupes à risque, tels que les personnes LGBTQI et les personnes handicapées
- **Soutenir et protéger toutes les victimes directes et indirectes** de ces formes de violence

Public visé :

- Autorités publiques des États membres, services d'appui, organisations de la société civile

PRÉVENIR ET COMBATTRE LA VIOLENCE FONDÉE SUR LE GENRE ET LA VIOLENCE CONTRE LES ENFANTS



**ACTION
UNIQUE**



INTRODUCTION

4 PRIORITÉS

**ACTIVITÉS
ATTENDUES**

ELIGIBILITÉ

PRÉVENIR ET COMBATTRE LA VIOLENCE FONDÉE SUR LE GENRE ET LA VIOLENCE CONTRE LES ENFANTS

PRIORITÉS

Priorité 1: Actions transnationales à grande échelle et à long terme pour lutter contre la violence sexiste

Objectifs spécifiques:

- **Soutenir les actions intégrées à grande échelle pour lutter contre la violence à caractère sexiste** et réaliser des changements structurels à long terme avec une large couverture géographique.
- **Prévenir, protéger et soutenir les victimes de toutes les formes de violence à caractère** afin de parvenir à une couverture équilibrée dans différents domaines d'intervention, lesquels sont : violences domestiques, pratiques préjudiciables (mutilations génitales féminines et intersexes, etc.), la cyberviolence fondée sur le genre, la violence et le harcèlement dans le monde du travail et les stéréotypes de genre

PRÉVENIR ET COMBATTRE LA VIOLENCE FONDÉE SUR LE GENRE ET LA VIOLENCE CONTRE LES ENFANTS

PRIORITÉS



Priorité 2 : Actions ciblées pour la protection et le soutien des victimes et des survivants de la violence sexiste

Objectifs spécifiques:

- Une protection et un soutien ciblés pour les groupes exposés à un risque élevé de violence en luttant contre le sous-signalment.
- Un soutien ciblé aux victimes de violences sexuelles (y compris l'exploitation sexuelle/la traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle, et dans le contexte des conflits armés)
- La promotion de la coopération multidisciplinaire, y compris en ligne, entre les professionnels concernés notamment sur le modèle des maisons des enfants (Barnahus) ou des centres de justice familiale.
- Le renforcement de l'aiguillage entre les acteurs nationaux concernés (par exemple, les services répressifs, le système judiciaire, les prestataires de services d'aide, les professionnels de la santé et des services sociaux) et le soutien pluridisciplinaire, y compris psychosocial.



PRÉVENIR ET COMBATTRE LA VIOLENCE FONDÉE SUR LE GENRE ET LA VIOLENCE CONTRE LES ENFANTS

PRIORITÉS

Priorité 3 : Actions ciblées pour la prévention de la violence sexiste dans la sphère domestique, dans les relations intimes et en ligne, y compris des actions ciblées auprès des auteurs de violence

Objectifs spécifiques:

- Lutte contre les violences domestiques y compris les formes les moins visibles (contrôle coercitif, violence psychologique) **par la reconnaissance et la remédiation des signes précoces de violence.**
- Encourager les relations intimes égalitaires **en luttant contre les stéréotypes préjudiciables et par la résolution pacifique des conflits**
- **Renforcer l'éducation aux médias des utilisateurs en ligne** et les récits positifs sur l'égalité entre les hommes et les femmes et le rôle des femmes dans la prise de décision publique **afin de prévenir le cyberharcèlement sexiste.**
- **Prévenir la récurrence des auteurs d'infractions**, avec une approche axée sur la victime, en insistant sur les stéréotypes préjudiciables, la résolution pacifique des conflits dans les relations et la masculinité toxique.

PRÉVENIR ET COMBATTRE LA VIOLENCE FONDÉE SUR LE GENRE ET LA VIOLENCE CONTRE LES ENFANTS

PRIORITÉS



Priorité 4 : Actions ciblées pour que les systèmes intégrés de protection de l'enfance fonctionnent dans la pratique

Objectifs spécifiques:

- Contribuer à des changements systémiques en matière de **prévention, de protection et de soutien aux enfants** en cas de violence notamment dans le contexte éducatif formel et informel, au moyen de systèmes intégrés de protection de l'enfance
- Prévenir et à combattre deux formes spécifiques de violence envers les enfants : **le harcèlement et la violence sexuelle et le harcèlement en ligne et hors ligne notamment à l'école ou dans les activités de loisirs, et touchant les enfants présentant des vulnérabilités spécifiques**

Les enfants doivent avoir la possibilité de participer de manière sûre, significative et inclusive aux différentes étapes de la mise en œuvre et du suivi des projets.



PRÉVENIR ET COMBATTRE LA VIOLENCE FONDÉE SUR LE GENRE ET LA VIOLENCE CONTRE LES ENFANTS



**ACTION
UNIQUE**



INTRODUCTION

4 PRIORITÉS

**ACTIVITÉS
ATTENDUES**

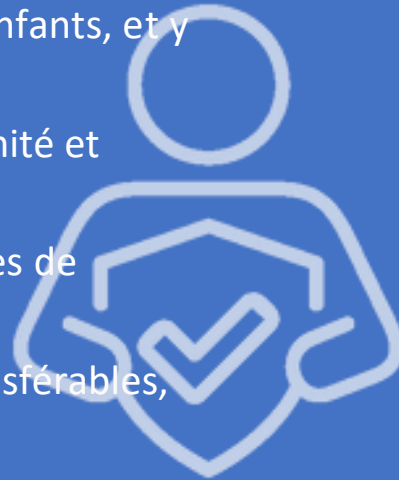
ELIGIBILITÉ

PRÉVENIR ET COMBATTRE LA VIOLENCE FONDÉE SUR LE GENRE ET LA VIOLENCE CONTRE LES ENFANTS

ACTIVITÉS ATTENDUES



- Élaboration d'outils pour aider à reconnaître les signes précoces de violence domestique et de violence envers les enfants, et y remédier.
- Sensibilisation, y compris par l'intermédiaire des médias sociaux ou de campagnes de presse et d'activités de proximité et d'autonomisation, notamment les activités de communication et la diffusion d'informations.
- Renforcement des capacités et formation des professionnels et des acteurs concernés, en particulier les programmes de formation des formateurs, les activités de formation des autorités nationales, régionales et locales.
- Conception et mise en œuvre de stratégies et de protocoles, développement de méthodes et d'outils de travail transférables, de plateformes et de groupes de coordination.
- Conception de services et de mesures améliorant l'accès aux services d'aide aux victimes.
- Identification et échange de bonnes pratiques, coopération, apprentissage mutuel, développement de méthodes de travail et d'apprentissage, y compris des programmes de tutorat transférables.
- Élaboration de lignes directrices et de manuels pour les services d'aide spécialisés (par exemple, sur le lieu de travail, dans les écoles, dans les universités, en ligne).
- Activités d'analyse, telles que la collecte et la recherche de données, ainsi que la création et la mise en œuvre d'outils ou de bases de données/stratégies et systèmes de collecte de données.



PRÉVENIR ET COMBATTRE LA VIOLENCE FONDÉE SUR LE GENRE ET LA VIOLENCE CONTRE LES ENFANTS



ACTION UNIQUE



INTRODUCTION

4 PRIORITÉS

ACTIVITÉS
ATTENDUES

ELIGIBILITÉ

PRÉVENIR ET COMBATTRE LA VIOLENCE FONDÉE SUR LE GENRE ET LA VIOLENCE CONTRE LES ENFANTS

ÉLIGIBILITÉ



Priorité n°1 :

Durée du projet :

Entre 24 et 36 mois

Budget :

- Subvention minimum de 1 000 000€ et maximum de 2 500 000€
- Préfinancement de 80%

Critères d'éligibilité :

- Être des personnes morales (organismes publics ou privés) à but non lucratif
- Être formellement établi dans l'un des pays éligibles ou une organisation internationale.
- Les activités doivent avoir lieu dans l'un des pays éligibles.
- Le projet doit être transnational.
- La demande doit impliquer au moins 2 organisations de 2 pays éligibles différents



PRÉVENIR ET COMBATTRE LA VIOLENCE FONDÉE SUR LE GENRE ET LA VIOLENCE CONTRE LES ENFANTS

ÉLIGIBILITÉ



Priorités n°2 à 4 :

Durée du projet :

Entre 12 et 24 mois

Budget :

- Subvention minimum de 100 000€ et maximum de 1 000 000€
- Préfinancement de 80%

Critères d'éligibilité :

- Être des personnes morales (organismes publics ou privés) à but non lucratif
- Être formellement établi dans l'un des pays éligibles ou une organisation internationale.
- Les activités doivent avoir lieu dans l'un des pays éligibles.
- Le projet peut être national ou transnational.
- La demande doit impliquer au moins 2 organisations



PRÉVENIR ET COMBATTRE LA VIOLENCE FONDÉE SUR LE GENRE ET LA VIOLENCE CONTRE LES ENFANTS



ACTION UNIQUE



INTRODUCTION

4 PRIORITÉS

ACTIVITÉS
ATTENDUES

ELIGIBILITÉ

VOLET 4

EXEMPLE DE PROJET

Titre du projet :

**JERICHO - parler pour faire tomber le mur
qui rend la prostitution des mineurs invisible**

- Coordinateur du projet : Association Pistes Solidaires (Pau, Sarcelles)
- Du 1^{er} février 2023 au 31 janvier 2025

Actions soutenues :

- Rendre visible le phénomène de prostitution des mineurs
 - Prévention auprès des jeunes
 - Information des parents
 - Soutien des autorités publiques dans le développement de politiques de protection



CANDIDATURE

LES OBJECTIFS
GÉNÉRAUX

VOLET 4

PROGRAMME
CERV

CITOYENS,

ÉGALITÉ, DROITS

ET VALEURS

Programme financement UE

BUDGET

VOLET 2

POUR QUELLES
ACTIONS ?

CANDIDATURE



**PROCÉDURE
POUR DEPOSER
SA CANDIDATURE**



**CRITÈRES
DE
SÉLECTION**





PROCÉDURE POUR DEPOSER SA CANDIDATURE



Enregistrer
l'organisation et
obtenir un code PIC



Créer et compléter
le formulaire
électronique
(eForm)



Soumission de la
candidature



Vérification de
l'éligibilité



Sélection



Attribution de la
subvention



CANDIDATURE



PROCÉDURE
POUR DEPOSER
SA CANDIDATURE



CRITÈRES
DE
SÉLECTION



CRITÈRES DE SÉLECTION



Les activités éligibles sont :

Activités analytiques

Activités de sensibilisation

Activités d'information et de diffusion avec une valeur ajoutée européenne

Apprentissage mutuel et échange de bonnes pratiques

Activités de formation et de renforcement des capacités

Eligibilité

Pour être éligibles, vous devez avoir rempli et envoyé ces documents :

- Les parties A, B et C du formulaire de candidature
- Les documents statutaires de votre organisation

CRITÈRES DE SÉLECTION



Sélection

Pour être sélectionné, il faut avoir :

- Une capacité financière (avec les documents suivants : compte des profits et pertes, bilan, rapport d'audit produit par un auditeur externe, certifiant les comptes de l'année précédente)
- Une capacité opérationnelle (avec les documents suivants : profils généraux des responsables de la gestion et la mise en œuvre du projet, rapports d'activités des candidats de l'année précédente, liste des projets précédents)

QU'EST-CE QU'UN BON PROJET ?

- Pertinent, conforme aux priorités politiques
- Répond à un réel besoin sur le terrain
- Méthodologie bien établie
- Un partenariat solide
- Dimension européenne forte, valeur ajoutée européenne
- Des résultats réalistes et durables

PROGRAMME

CERV

CITOYENS,

EGALITÉ, DROITS

ET VALEURS

Programme financement UE



LE CALENDRIER PRÉVISIONNEL DES APPELS À PROJETS 2024-2025

Volet 2

Appels à projets	Publication (à titre indicatif)	Date butoir	Budget (à titre indicatif)
Volet 2 : Egalité, droits et égalité de genre			
<u>Promouvoir l'égalité et combattre le racisme</u> CERV-2025-EQUAL	12 décembre 2024	18 juin 2025	20 MEUR
<u>Point de contact national pour les Roms</u> CERV-2024-NRCP	À venir	À venir	/
<u>Protection des données</u> CERV-2024-DATA	À venir	À venir	/
<u>Egalité de genre</u> CERV-2024-GE	À venir	À venir	/
<u>Droits de l'enfant et participation des enfants</u> CERV-2024-CHILD	À venir	À venir	/

Volet 4

Appels à projets	Publication (à titre indicatif)	Date butoir	Budget (à titre indicatif)
Volet 4 : Daphné			
<u>Prévenir et combattre les violences fondées sur le genre et contre les enfants</u> CERV-2024-DAPHNE	15 novembre 2024	24 avril 2025	23 MEUR



PROGRAMME

CERV

CITOYENS,

EGALITÉ, DROITS

ET VALEURS

Programme financement UE



CIDEM - POINT DE CONTACT CERV
VOUS INFORME ET VOUS
ACCOMPAGNE DANS LE DÉPÔT
DE VOTRE DOSSIER



Site internet : cervfr.org

CONTACT :

cervfr@cidem.org

01 80 05 27 41

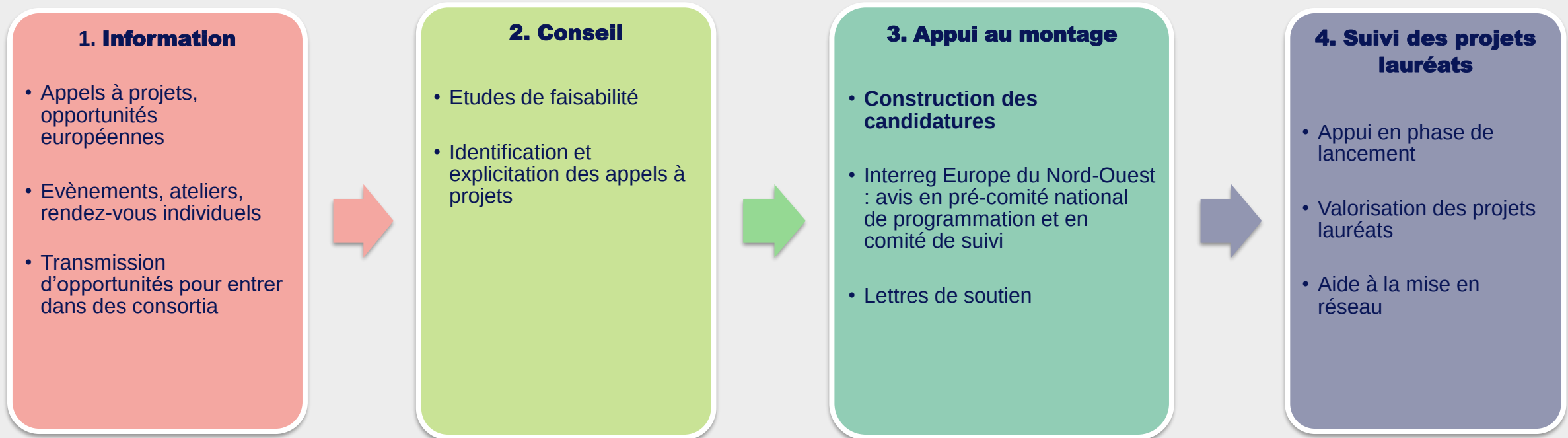


FOCUS ACCOMPAGNEMENT – RÉGION ILE-DE-FRANCE

WEBINAIRE DES ASSOCIATIONS
30 OCTOBRE 2024



Les actions du service développement et stratégie européenne



- **Influence** : représentation auprès des instances européennes
- **Veille/alertes** sur les politiques et programmes européens
- **Mise en réseau/visibilité** : connexion avec des partenaires européens, facilitation de nouvelles collaborations

 **île-de-France**Europe
Représentation de l'Île-de-France auprès de l'UE

Le Service Développement et Stratégies européennes de la Région Île-de-France

Membres de l'équipe	Thématiques suivies	Adresse mail
Véronique HOSTEIN 	Cheffe de service	veronique.hostein@iledefrance.fr
Vincent REY 	Point de contact régional, programmes de coopération territoriale Interreg Europe et Europe du Nord-Ouest	vincent.rey@iledefrance.fr
Eugenio PLATANIA 	Développeur Enseignement supérieur, recherche, jeunesse, sport et santé	eugenio.platania@iledefrance.fr
Frédérique VINAY 	Développeuse Innovation, Développement économique	frederique.vinay@iledefrance.fr
Maud HAINRY 	Développeuse Transports, Energie, Tourisme	maud.hainry@iledefrance.fr
Sophie PRADAYROL 	Développeuse Environnement et Innovation urbaine	sophie.pradayrol@iledefrance.fr
Frédérique SOCIE 	Développeuse Emploi, Formation, Culture	frederique.socie@iledefrance.fr
Sophie PRADE 	Chargée de mission Actions européennes – Programme Citoyens Egalité Droits et Valeurs (CERV)	sophie.prade@iledefrance.fr
Mathilde LELIEVRE 	Chargée de communication	mathilde.lelievre@iledefrance.fr
Amar YOUNES 	Chargé de mission information communication	amar.younes@iledefrance.fr
Philippe WAKIM 	Chargé de mission animation des coopérations	philippe.wakim@iledefrance.fr

FOCUS ACCOMPAGNEMENT – CRESS ILE-DE-FRANCE

WEBINAIRE DES ASSOCIATIONS
30 OCTOBRE 2024





Prom'ESS Europe

Faciliter l'accès aux financements européens pour renforcer et développer les structures de l'ESS

DISPOSITIF PORTÉ PAR LA CRESS ÎLE-DE-FRANCE POUR ACCOMPAGNER LES STRUCTURES DE L'ESS DANS L'ACCESSION AUX FONDS EUROPÉENS

Prom'ESS Europe

- ★ Webinaires
- ★ Newsletter
(veille AAP)

- ★ Etude d'opportunité personnalisée
- ★ Accompagnement au montage de dossier
- ★ Appui technique à la gestion administrative

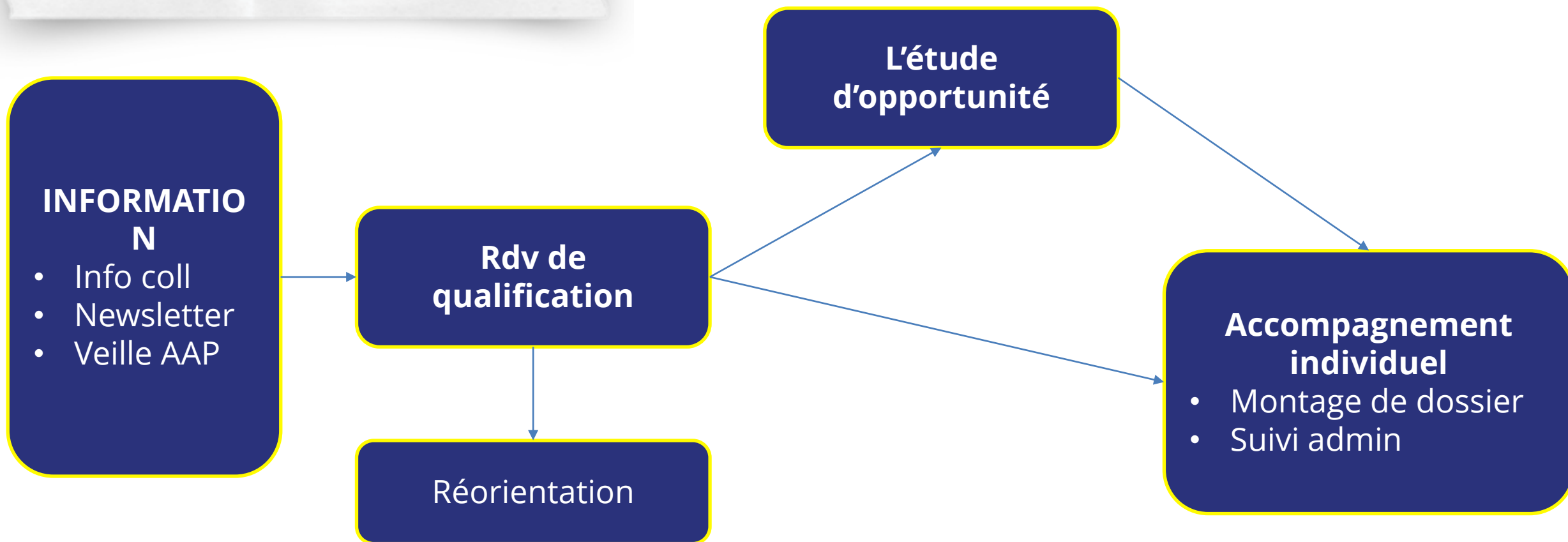
[En savoir plus](#)

**DISPOSITIF PORTÉ PAR LA CRESS ÎLE-DE-FRANCE POUR ACCOMPAGNER LES STRUCTURES DE
L'ESS DANS L'ACCESSION AUX FONDS EUROPÉENS**



Prom'ESS Europe

Un accompagnement sur-mesure



DISPOSITIF PORTÉ PAR LA CRESS ÎLE-DE-FRANCE POUR ACCOMPAGNER LES STRUCTURES DE L'ESS DANS L'ACCESSION AUX FONDS EUROPÉENS



Cofinancé par
l'Union européenne

Région
Île de France



contact@cressidf.org

Webinaire

Prom'ESS Europe

Mieux comprendre les opportunités du programme
européen Citoyens, Égalité, Droits et Valeurs

THÉMATIQUES :

- Promouvoir les droits, la non-discrimination, l'égalité et faire progresser l'intégration de la dimension de genre et de la non-discrimination
- Aider les citoyens à faire entendre leur voix et renforcer l'inclusion et la participation démocratique



12 Novembre 2024



14h30-16h00



En ligne

[POUR S'INSCRIRE](#)

Avec la participation de :

Christine Maretheu , Directrice du point de contact national Le CIDEM



Informations utiles

- Adresses mail : contact@cressidf.org lilas.leyrat@cressidf.org
- Pour s'inscrire à la NL dédiée à la veille des opportunités en cours coordonnée par la CRESS IDF : <https://www.cressidf.org/inscription-newsletter-promess-europe/>

— ÉCHANGES



WEBINAIRE DES ASSOCIATIONS
30 OCTOBRE 2024

Les prochains rendez-vous pour les associations

SAVE THE DATE !

- ▶ **Mercredi 6 novembre** : Echange de pratique « Plaidoyer et campagne grand public, l'exemple d'une campagne de Elémentaire »
- ▶ **Mardi 12 novembre** : Webinaire « Comment être un organisme certifié Qualiopi et comment mobiliser son opérateur de compétences OPCO »
- ▶ **Mardi 3 décembre** : Webinaire cycle asso-éduc « Les agréments de l'Éducation nationale »
- ▶ **Mardi 10 décembre** : Webinaire « Présentation du dispositif locale d'accompagnement (DLA) »
- ▶ **Mer. 15 – Jeu. 16 janvier 2025** : Formation « Évaluer son impact social en tant qu'association féministe »

WEBINAIRE DES ASSOCIATIONS

30 OCTOBRE 2024



WEBINAIRE DES ASSOCIATIONS

Merci pour votre participation !

- **Ramatoulaye Diop**, chargée de l'accompagnement des associations et des syndicats - ramatoulaye.diop@hubertine.fr
- **Lucy Alaphilippe**, chargée de mission CERV France au CIDEM - alaphilippe@cidem.org
- **Sophie Prade**, chargée de mission actions européennes à la Région Île-de-France - sophie.prade@iledefrance.fr
- **Lilas Leyrat**, chargée de mission accueil, formation et Orientation à la Chambre régionale d'économie sociale et solidaire d'Île-de-France (CRESS) - lilas.leyrat@cressidf.org

Centre Hubertine Auclert

30 octobre 2024

